



Herbicide foliaire et systémique

- + Anti-digitaires pour le désherbage de post-levée
- + Sélectif des gazons de graminées



Herbicide foliaire et systémique à action curative sélectif des gazons de graminées



Composition

69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl

Formulation

Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

Autorisation de mise sur le marché

AMM N° 2020219



Classement

Sensibilisation cutanée (catégorie 1) ;
Toxicité chronique pour le milieu aquatique
(catégorie 2)

Période de traitement

J	F	M	A	M	J
J	A	S	O	N	D
■ conseillé ■ possible					



Dose homologuée

0,6 l/ha

Délai de réentrée

48 heures

Nb d'applications autorisées

2 applications maximum par an

ZNT aquatique

5 mètres



Conditionnement

12 x 1 L

Description

Greenex® EV est un herbicide sélectif des gazons de graminées qui permet de contrôler les digitaires en postlevée précoce (du stade 1 à 5 feuilles).

Greenex® EV est sélectif de la plupart des espèces de graminées composant les sols sportifs, golfs et gazon d'ornement.

Mode d'action

Greenex® EV est l'association de 2 substances actives :

• Fénoxaprop-P-éthyl

Le Fénoxaprop-P-éthyl est absorbé par voie foliaire, il est véhiculé par systémie jusqu'aux méristèmes où, en inhibant la synthèse des acides gras, il provoque la nécrose des membranes cellulaires et entraîne la destruction de la graminée adventice.

• Méfenpyr-diéthyl

Le Méfenpyr-diéthyl est un phytoprotecteur, il optimise la synthèse du glutathion, favorisant les mécanismes de détoxification de la molécule herbicide dans les graminées ornementales.

Le saviez-vous ?

- *Le spécialiste pour lutter contre les digitaires levées dans les gazons de graminées*
- *Faible dose par hectare*
- *Facilité d'usage en pulvérisation*
- *Sélectif des gazons de graminées*



Pour aller plus loin

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Dose homologuée pour chaque usage : 0,6 l/ha

Usage : Désherbage gazons de graminées

Matériel utilisé	Dose GREENEX® EV	Surface traitée	Quantité d'eau
Pulvérisateur tracté	0,6 litre	1 ha ou 10 000 m ²	500 litres
	60 ml	1 000 m ²	50 litres
Pulvérisateur à dos	6 ml	100m ²	5 litres

Greenex® EV s'utilise pour le désherbage de gazons de graminés, sur gazons installés ou sur jeunes gazons dès la 3^e tonte.

Champ d'activité

Greenex® EV permet un contrôle de haut niveau des digitales (*Digitaria sanguinalis*, *Digitaria filiformis*) en post-levée précoce dans les gazons de graminées (gazons semés de terrains de sport, des terrains de golf et des pelouses d'agrément, gazons naturels).

Greenex® EV présente une bonne efficacité sur Panic pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*) et sur Eleusine (*Eleusine indica*).



Sélectivité

Greenex® EV est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels.

Dans les essais, **Greenex® EV** s'est montré sélectif des graminées suivantes :
(**Greenex® EV** a été testé à dose double sans problème particulier)

- **Canche flexueuse** (*Deschampsia flexuosa*)
- **Fétuque ovine** (*Festuca ovina*)
- **Fétuque élevée** (*Festuca arundinacea*)
- **Fétuque rouge** (*Festuca rubra*)
- **Pâturin annuel** (*Poa annua*)
- **Pâturin commun** (*Poa trivialis*)
- **Pâturin des prés** (*Poa pratensis*)
- **Ray-Grass anglais** (*Lolium perenne*)

Greenex® EV n'est pas sélectif des graminées suivantes : **Agrostide stolonifère** (*Agrostis stolonifera*)

Sur les golfs, il est possible de traiter les fairways et les départs.

Greenex® EV s'utilise sur jeunes gazons à partir de la 3^e tonte. Ne pas utiliser sur jeunes gazons d'agrostide.

Mode d'emploi

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

- Remplir aux 2/3 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose de produit nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Assurer une agitation régulière durant tout le traitement.



Conditions d'applications

Greenex® EV s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau. Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber. Éviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations et cultures voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses « pinceau » à fente ou buses miroir) à une pression de 2 bars maximum.



Conditions du milieu

- Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.
- Utiliser sur végétation développée.



Greenex® EV a une action foliaire, il devra être utilisé sur végétation développée et ne devra pas être utilisé par période de sécheresse. Il faudra attendre que la végétation redémarre, soit après une pluie ou un arrosage.

Le feuillage à atteindre doit être sec. Ne pas traiter avec une température supérieure à 25°C à l'ombre.

Appliquer la préparation uniquement sur sol ressuyé.

Recommandations particulières

- **Greenex® EV**, s'applique en post-levée des digitales (du stade 1 feuille au stade 5 feuilles).
- Selon les régions les levées de digitales peuvent apparaître d'avril à août. Les levées étant échelonnées, un second traitement peut s'avérer nécessaire 3 à 4 semaines après le premier (technique du traitement séquentiel).
- Pour limiter l'apparition de souches de digitales résistantes, il est recommandé d'appliquer **Greenex® EV** sur une même surface deux fois par an maximum et d'utiliser, la saison suivante, un herbicide de groupe chimique différent.
- Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.



Utilisation dans le cadre d'un regarnissage :

- Dans le cas d'une seule application, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le traitement
- Dans le cas du traitement séquentiel, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le second traitement.



Équipements de Protection Individuelle (EPI)

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) est essentiel dans le cadre du respect des bonnes pratiques de mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques. S'il est adapté et bien utilisé, il limite l'exposition du corps. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Nettoyage	Protection du travailleur
	Mélange / Chargement	Application avec :		Nettoyage		
		Pulvérisateur à dos ou une lance	Pulvérisateur à rampe Tracteur sans cabine Tracteur avec cabine			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	A usage unique intervention sur le matériel	A usage unique* intervention sur le matériel	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel				EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1 : 2009	OU Type 4	Type 4			OU Type 4	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 : 2002 (CE, sigle 3)						
BOTTES DE PROTECTION certifiées EN13 832-3:2006						

*Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Gestes responsables et professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**



► **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**



► **Surveillez les conditions météorologiques.**



► **Protégez les points d'eau.**



► **Protégez les pollinisateurs.**



► **Préservez la faune sauvage.**



D'INFOS SUR WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.



1 place Giovanni Da Verrazzano
69009 Lyon, France

Pour plus d'informations sur les produits, consulter :
www.fr.envu.com

N° agrément Bayer S.A.S : RH02118 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.



ATTENTION

Greenex® EV

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précautions et bonnes pratiques

Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson, y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Température minimale de stockage : 5°C

Pour l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Traiter en l'absence de vent.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- La gestion des effluents est réglementée.

Associé aux bonnes pratiques, le Phytobac® préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles** lors des rinçages et lavages du matériel.

** Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.

Informations sur les premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- Site : www.adivalor.fr
- Email : infos@adivalor.fr
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.